



GROUPE TECHNICO-ÉCONOMIQUE VIANDE

Enfin des marges brutes en progression

Après plusieurs années consécutives difficiles avec des cours de la viande moroses et des accidents climatiques à répétition, la production allaitante 2021 affiche de meilleurs résultats économiques.

Les Services Élevage des Chambres d'agriculture de la Moselle et d'Alsace, dans le cadre de 3CE, réalisent ensemble depuis 2 ans le suivi technico-économique de 34 élevages. Historiquement les deux départements réalisaient déjà cette prestation, et depuis la création de 3 CE, la mutualisation des moyens humains a permis une analyse commune.

La particularité de ce groupe est une diversité des systèmes de production (vente directe ou filière longue, génétique ou non, système extensif ou intensif, etc.).

Mais les résultats sont analysés suivant le type de production des mâles :

- un système naisseur avec la valorisation des mâles en brouards pour un chargement global de 1.09 UGB/ha SFP

- un système naisseur-engraisseur valorise les mâles en jeunes bovins avec un chargement global de 1.31 UGB/ha SFP.

L'amélioration économique de cette campagne est notam-



ment expliquée par l'augmentation des cours de la viande, surtout en fin d'exercice. Les prix présentés dans le tableau 1 sont des prix nets de frais de commercialisation.

Le pâturage continu de cet été et l'absence d'achat de fourrages complémentaires se traduisent par une baisse des charges opérationnelles, d'autant plus que l'exercice se termine avant la véritable hausse des aliments (tableau 2). Dans notre groupe, cette baisse est moins évi-

dente. Peut-être parce qu'il y a un grand nombre de sélectionneurs dont les charges sont plus incompressibles.

Le système naisseur se situe à 534 €/ha (hors primes) en 2021 contre 467 €/ha un an plus tôt. L'alimentation (concentrés achetés ou produit sur l'exploitation et minéraux) est le plus gros poste de dépense avec 41 % des charges (-4 %/2020) ; viennent ensuite les charges SFP à la hauteur de 28 %, 15 % le poste sanitaire, 6 % frais reproduction et 9 % frais d'élevage.

Les naisseurs-engraisseurs ont une marge de 657 €/ha (hors primes) contre 504 €/ha en 2020. L'augmentation du produit est plus flagrante dans ce groupe du fait d'une proportion plus importante d'animaux engagés en filière de qualité et contractualisée.

Le poste alimentation est plus

important que le groupe naisseur lié au nombre plus important d'animaux à engraisser et représente 47 % des dépenses (-7 %/2020). Les charges SFP représentent, quant à elles, 27 % des dépenses, 13 % pour le poste sanitaire, 7 % les frais de reproduction, et 6 % les frais d'élevage.

Les meilleures marges sont dans des élevages où beaucoup d'importance est donnée à la cohérence du système fourrage. Les chargements en pâtures adaptés aux différentes périodes, au potentiel des parcelles, et des stocks fourragers de très bonne qualité pour acquérir de l'autonomie alimentaire sont des éléments majeurs de réussite.

Tous ces critères, lorsqu'ils sont maîtrisés, permettent d'obtenir des systèmes économiques résilients ce qui est d'autant plus vrai avec une conjoncture de flambée des prix des matières premières comme nous la connaissons actuellement. Non seulement les marges brutes en 2021 étaient bonnes mais également l'EBE. Pour plus de détails, vous pouvez consulter les parutions des réseaux d'élevage INOSYS sur le site de la Chambre d'agriculture de la Moselle (rubrique Productions animales > Références).

**Céline ZANETTI,
James VEBER,
conseillers viande bovine**

Tableau 1
Comparaison des prix de ventes des animaux entre 2020 et 2021

	Tarifs 2021		Tarifs 2020
	Kg carcasse	€/kg carcasse	€/kg carcasse
VA Réformes Charolaises	472	3.84 €	3.58 €
VA Réformes Limousines	455	4.27 €	4.01 €
VA Label Charolaises	471	4.25 €	3.79 €
VA Label Limousines	460	4.61 €	4.45 €
<hr/>			
Jb Charolais	443	3.72 €	3.72 €
Jb Limousins	462	3.86 €	3.75 €
<hr/>			
Génisses Prim' Herbe Charolaises (17 mois)	313	4.31 €	
<hr/>			
Brouards Charolais	370 kg vif	2.53 € kg vif	2.39 € /kg vif
Brouards Limousins	358 kg vif	2.59 € kg vif	2.51 €/kg vif

Ces moyennes de poids sont issues d'élevages ayant un bon niveau génétique, et ne reflètent pas forcément une moyenne départementale. Chaque élevage peut se comparer et identifier ses marges de progrès.

Tableau 2
Comparaison des marges brutes entre 2020 et 2021

En €/ha SFP		2020	2021
Naisseur	Produits	980	1047
	Charges opérationnelles	513	513
	Marge brute (hors aide)	467	534
	Marge brute (avec ABA + ICHN)	682	731
Naisseur engraisseur	Produits	1134	1248
	Charges opérationnelles	630	579
	Marge brute (hors aide)	504	669
	Marge brute (avec ABA + ICHN)	717	861

Chambre d'agriculture de la Moselle - Service élevage
Tél. 03 87 66 12 46 - francoise.bolzinger@moselle.chambagri.fr

Nouvelles zones vulnérables : vos capacités de stockage des effluents d'élevage sont-elles suffisantes ?

Depuis le 1^{er} septembre 2021, pour toutes les exploitations agricoles nouvellement en zones vulnérables et ayant un bâtiment d'élevage dans ce zonage, il est nécessaire de pouvoir justifier que la capacité de vos ouvrages de stockage permettent de couvrir au minimum les périodes minimales d'interdiction d'épandage (voir calendrier d'épandage de la Directive Nitrates). Tous les animaux et toutes les terres de l'exploitation

qu'ils soient situés ou non en zones vulnérables sont pris en compte.

À savoir qu'au titre de la conditionnalité, vous devez en cas de contrôle pouvoir justifier de la conformité de vos capacités de stockage au plus tard pour le 1^{er} septembre 2023 (l'échéance peut être prorogée au 1^{er} septembre 2024 si une demande justifiée est faite avant le 1^{er} septembre 2023).

Pour cela, deux solutions

s'offrent à vous :

- en vérifiant par vous-même uniquement vos capacités de stockage en téléchargeant gratuitement le logiciel Pré-Dexel sur internet : <http://predexel.idele.fr/index.htm>

- en réalisant un diagnostic technico-économique de votre exploitation qui comprend l'évaluation de vos capacités de stockage (méthode Dexel), la détermination de votre plan d'épandage ainsi qu'une

réflexion sur les évolutions possibles de votre système (valorisation de l'herbe, cultures à bas niveau d'intrants, travaux de mise aux normes...).

Pour la réalisation de ce diagnostic, vous pouvez bénéficier d'une aide financière de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le service bâtiment de la Chambre d'agriculture de la Moselle au 03 87 66 12 30.

APPEL À CANDIDATURE FINANCEMENT PROJET COLLECTIF

Contexte

Afin de compenser les impacts agricoles générés par la réalisation d'un parc solaire photovoltaïque au sol sur la commune de Tritteling-Redlach, la société Falkensun, maître d'ouvrage du projet, et la Chambre d'agriculture de la Moselle lancent un appel à candidature visant à financer des projets agricoles collectifs destinés à consolider et renforcer l'économie agricole locale.

Enveloppe budgétaire

Après étude réalisée par la Chambre d'agriculture de la Moselle, le montant de la compensation agricole liée à ce projet est évalué à 71.395 €. Cette somme doit servir à financer des actions destinées à compenser la perte de potentiel économique et à recréer de la valeur ajoutée pour les structures d'exploitation et les filières de production agricole locale.

Actions ou projets éligibles

Les actions ou projets éligibles doivent s'inscrire dans un périmètre proche du projet (Communautés de Communes du District Urbain de Faulquemont). Le projet doit avoir un intérêt agricole et collectif et viser notamment un des objectifs suivants :

- améliorer les structures des exploitations agricoles et les conditions d'exploitation des parcelles (réalisation de petits ouvrages d'art, réaménagement de chemin, échanges et remaniements parcelaires, petits travaux divers, études de drainage, remise en culture de terrains inexploités...),
- contribuer à la commercialisation ou à la transformation de produits fermiers ou locaux,
- permettre la mise en commun de moyens de production agricole.

Contenu et dépôt du dossier de candidature

Le dossier de candidature doit comprendre :

- une présentation succincte du porteur de projet
 - un descriptif précis du projet mettant en avant le caractère collectif et l'intérêt en terme de création de valeur ajoutée
 - un plan de financement indiquant la part de subvention sollicitée au titre de la compensation agricole collective
- Le dossier de candidature doit être transmis au plus tard le 29 avril prochain à l'adresse suivante :

Chambre d'agriculture de la Moselle - Service Juridique Territoires - 64 avenue André Malraux - 57045 Metz Cedex 01

**Pour plus de renseignement,
vous pouvez contacter Stéphane Hisiger
au 06 07 10 77 67
ou à l'adresse suivante
stephane.hisiger@moselle.chambagri.fr**